Date de télétransmission : 01/10/2020 Date de réception préfecture : 01/10/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200928-14DCC



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 septembre 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CROTTET sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Веу	M. GENTIL		х		Mézériat	G. DUPUIT	Х		
	M. GADIOLET (suppléant)	х				N. ROBIN	Х		
Biziat	G. AGATY	х				L. VOLATIER	Х		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	JJ. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	х				JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	Х		
Chaveyriat	G. RAPY	х				L. MICHEL	Х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	Х			Saint Anule a Humat	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	JL. CAMILLERI	X		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	х				H. ANGLESIO		Х	
	C. TURCHET	х				B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER	Х			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER			Х		M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	Х		
Grièges	A. GREMY	Х				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	Х			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	Х		
	A. SANDRIN					L. MAUGE (suppléant)			
		X		3	Vonnas	A. GIVORD	Х		
Laiz	S. SCHAUVING					JF. CARJOT		Χ	
		Х				E. DESMARIS	Х		
	S. MARECHAL GOYON					F. DUBOIS		Х	
		Х				JL. GIVORD	Х		

Envoi de la convocation :22/09/2020 Affichage de la convocation :22/09/2020 Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Hélène ANGLESIO a transmis pouvoir à M. Bruno PELLETIER M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi de chargé de mission auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, article 3-1°,

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20200928-20200928-14DCC -DE

Date de télétransmission : 01/10/2020 Date de réception préfecture : 01/10/2020

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que la Direction de l'Aménagement du Territoire, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, élabore un Programme Alimentaire Territorial ;

Considérant que pour ce faire, une étudiante en Master 2 effectue un stage au sein de la Communauté de communes depuis le 1^{er} mai 2020, que ce stage, qui se termine le 30 octobre 2020, a permis la réalisation de la première phase du programme alimentaire territorial, à savoir le diagnostic et que la Communauté de communes a choisi de mettre l'accent sur la restauration collective, aussi un travail sur la connaissance des modes de restauration collective a été réalisé avec les cantines scolaires du territoire;

Considérant qu'il s'agit désormais d'élaborer une stratégie et des propositions d'actions concrètes pour la deuxième phase du programme alimentaire territorial et qu'un certain nombre de pistes d'actions sont déjà identifiées : lien entre producteurs locaux et cantines scolaires, conseil pour la rédaction des cahiers des charges pour la restauration collective et la mise en œuvre de la loi EGALIM, plate-forme collective pour la transformation des produits locaux en lien avec l'agglomération de Bourg en Bresse..., afin de poursuivre la dynamique engagée, il y aura lieu de créer un emploi de chargé de mission auprès de la direction de l'aménagement du territoire pour accroissement temporaire d'activité à compter du 16 novembre 2020 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de chargé de mission auprès de la direction de l'aménagement du territoire pour accroissement temporaire d'activité du 16 novembre 2020 au 15 mai 2021 ;

PRECISE que la durée hebdomadaire des emplois sera respectivement de 35 heures ;

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 372 et l'IB 379 ;

HABILITE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour le Président, par délégation, le Directeur général des services, Julien CORGET

Christophe GREFFET.

Le Président.

Certifié exact et pour extrait conforme,

10 rue de la Poste BP 7 01290 PONT DE VEYLE

AUTÉ DE

Pôle des Services Publics

Certifié exécutoire

Affiché le :

0 1 007, 2020

Transmis en Préfecture le :

0 1 007, 2020

<u>Voies et délais de recours</u> : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.